



COMMISSION EUROPÉENNE – COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Concentrations: la Commission autorise l'acquisition, par le producteur de verre japonais Asahi Glass, d'une participation de contrôle dans l'entreprise allemande de fabrication de verre Interpane

Bruxelles, le 29 mai 2012 - La Commission européenne a autorisé, en vertu du règlement sur les concentrations, le projet d'acquisition d'une participation de contrôle dans les entreprises Interpane International Glas GmbH (Allemagne) et Interpane Glass Holding AG (Suisse) (collectivement dénommées «Interpane») par AGC Glass Europe SA (Belgique), elle-même contrôlée par Asahi Glass Co., Ltd. (Japon). L'actuel propriétaire d'Interpane, la famille Hesselbach, détiendra les parts restantes (également une participation de contrôle) par l'intermédiaire de sa société holding Helgejos Glass Holding AG. Interpane et Asahi sont toutes deux actives dans le secteur de la production et de la transformation du verre plat. La Commission a conclu que l'opération envisagée ne posera pas de problèmes de concurrence étant donné que la nouvelle entité continuera à affronter une concurrence suffisante.

La Commission a examiné les effets sur la concurrence du projet d'acquisition sur plusieurs marchés du verre, à savoir le verre flotté brut, le verre à couches, le verre feuilleté, le thermopane, le verre trempé, le verre argenté, le vitrage de protection incendie, le verre étiré et le vitrage solaire.

L'enquête de la Commission a montré que l'opération envisagée ne modifierait pas de manière significative la structure du marché et que l'entité issue de la concentration resterait soumise à la pression concurrentielle de plusieurs concurrents crédibles.

L'opération a été notifiée à la Commission le 17 avril 2012.

Informations sur les entreprises et les produits

AGC Glass Europe SA est une entreprise établie à Bruxelles qui opère dans le secteur de la production et la transformation de verre plat pour la construction, l'industrie automobile, l'industrie solaire et les industries spécialisées. Elle fait partie du groupe Asahi, un conglomérat japonais qui est actif dans le secteur du verre, des produits électroniques et des écrans, des produits chimiques, céramiques et autres.

Interpane International Glas GmbH, établie à Lauenförde en Allemagne, est spécialisée dans la fabrication et la transformation de verre pour le bâtiment, activités qu'elle exerce sur des sites situés en Allemagne, en Autriche et en France. À l'issue de l'opération, Interpane Glass Holding AG (Suisse) se consacrera aux activités liées au vitrage solaire du groupe Interpane tandis qu'Interpane International Glas GmbH prendra les autres activités en charge.

Règles et procédures en matière de contrôle des concentrations

La Commission a pour mission d'apprécier les concentrations et les acquisitions entre entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse certains seuils (voir l'article 1er du [règlement sur les concentrations](#)) et d'empêcher les concentrations qui entraveraient de manière significative l'exercice d'une concurrence effective dans l'Espace économique européen (EEE) ou une partie substantielle de celui-ci.

La grande majorité des concentrations ne posent aucun problème de concurrence et sont autorisées après un examen de routine. À compter de la date de notification d'une opération, la Commission dispose en général d'un délai maximal de vingt-cinq jours ouvrables pour décider d'autoriser cette opération (phase I) ou d'ouvrir une enquête approfondie (phase II).

Une version non confidentielle de la décision de ce jour sera disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/case_details.cfm?proc_code=2_M_6557

Contacts :

[Antoine Colombani](#) (+32 22974513)

[Marisa Gonzalez Iglesias](#) (+32 22951925)